

Lundi, le 4 décembre 2023

2023-12-04

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, quatre décembre deux mille vingt-trois (04-12-2023) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = vacant
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2024 et les conditions de perception ;
- 11° Répartition des tâches pour l'année 2024 ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc.) ;
- 15° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 16° Recommandation de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
- 17° Écocentre de Val-des-Sources – budget 2024 ;
- 18° Priorités d'intervention - Année 2024 ;
- 19° Rapport d'activités – Année 2023 ;
- 20° Démission d'un conseiller ;
- 21° Dépôt aux Fonds pour l'accessibilité de projet de moyenne envergure ;
- 22° Festivités printanières ;
- 23° Dépôt au MAMH – Technicien partagé en loisirs ;
- 24° Déneigement des cours hiver 2023-2024 ;
- 25° Mouvement municipal de décarbonation des bâtiments ;
- 26° Demande d'appui de la ville de Percé ;
- 27° Vœux de Noël – Actualités l'Étincelle ;
- 28° Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts ;
- 29° Aide financière demandée par la Meunerie 2024 ;
- 30° Ravir – demande de participation financière pour drapeaux de souhaits 2024;
- 31° Voirie ;
- 32° Varia ;

- 32.1° Cop15 – biodiversité ;
- 32.2° Lettre d'appui Salon des Familles ;
- 32.3° Contrat de déneigement de la route 216 – lettre d'intention ;
- 32.4° Projet culturel – fabrication de chandelles ;
- 32.5° Vente d'équipements : 10 tables et 150 chaises ;
- 32.6° Déneigement sur demande ;
- 32.7° Calendrier des séances 2024 ;

202312-320 Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202312-321 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202312-322 Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

LES COMPTES

202300698 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$
202300699 = Comité de développement : activité PDCN du 9 novembre 2023	900.00 \$
202300700 = Centre Récréatif O-Volt : sortie de groupe	741.59 \$
202300701 = Bibliothèque municipale Saint-Adrien : projet Sentier des contes – collations	100.00 \$
202300702 = Granulab : granulométrie, technicien, frais déplacement	626.61 \$
202300703 = Escadron 635 Cadets de l'Air : contribution financière	100.00 \$
202300704 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 004.50 \$
202300705 = Chez Guigui / Guillaume Laberge : service de traiteur	920.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 136 07.87 \$

TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 15 017.35 \$

202390351 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde	689.99 \$
202390352 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde	689.99 \$
202390353 à 356 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 868.08 \$

202390357 à 360 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 238.36 \$
202390361 à 364 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 939.76 \$
202390365 = annulé	
202390366 à 368, 375= Emilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 139.56 \$
202390369 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour déc. 2023	414.40 \$
202390370 = Claude Dupont : rémun. élus pour déc. 2023	414.40 \$
202390371 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour déc. 2023	414.40 \$
202390372 = Francis Picard : rémun. élus pour déc. 2023	414.40 \$
202390373 = Pierre Therrien : rémun. élus pour déc. 2023	1 224.47 \$
202390374 = Richard Viau : rémun. élus pour déc. 2023	414.40 \$
202300706 = Cooptel : déploiement du réseau de fibre optique 2024 et 2025	29 800.00 \$
202300707 à 710 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, pavillon, chalet des loisirs, location de salle, 1 ^{er} versement déneigement des entrées (4 semaines)	2 352.00 \$
202300711 = Hydro-Québec : centre communautaire, station épuration, chalet des loisirs, pavillon, stations de pompage	3 683.45 \$
202300712 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	328.29 \$
202300713 = Vivaco : essence, collier de serrage, manchon plastique, tuyau	722.05 \$
202300714 = Solutions Supérieures : papier mains, papier hygiénique, sacs à déchets, nettoyant toilettes, vadrouilles	922.45 \$
202300715 = Therrien Couture Jolicoeur : services professionnels	496.69 \$
202300716 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 830.36 \$
202300717 = MRC des Sources : projet vidange des fosses septique – frais de base annuel	570.24 \$
202300718 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part déc. 2023	3 237.33 \$
202300719 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 998.44 \$
202300720 = Infotech : 50 % papeterie annuelle 2024, contrat de soutien	6 731.22 \$
202300721 = FQM : mise à jour du recueil – Le Règlement	220.50 \$
202300722 = Pierre Therrien : frais de déplacement, club social	173.20 \$
202300723 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	12.30 \$
202300724 = Croix-Rouge : entente services aux personnes sinistrées (déc 2023 à nov. 2024)	180.00 \$
202300725 = Municipalité Saint-Georges : service d'inspection de septembre à novembre 2023	7 589.50 \$
202300726 = Excavation Marquis Tardif : 3 h 30 de pelle, transport	836.45 \$
202300727 = JU Houle : antigel borne fontaine	238.81 \$
202300728 = Eurofins / Environex : analyses de laboratoire	439.21 \$
202300729 = Pneus Vachon : pompe servodirection avec réservoir, fluide de servodirection	921.25 \$
202300730 = JN Denis : filtre air carbine, bouchon femelle, bouchon mâle	363.35 \$
202300731 = Charest International : contrôle, core return, couvert, extension	1 043.02 \$
202300732 = Desroches : diesel	7 015.24 \$
202300733 = Sidevic : rock'n'roll aerosol, nettoyeur buse	39.47 \$
202300734 = Pompex : clapet de retenue, garniture neopren, frais manutention	1 717.37 \$
202300735 = Saphir Technologies : services professionnels – problème informatique, câblage HDMI, USB (bibliothèque, câblage télécom dans le cabinet TV, UPS powerbattery, câble réseau, powerbar	3 199.17 \$
202300736 = Signel : plaquettes aluminium – enseigne rurale 911	596.49 \$
202300737 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 444.70 \$
202300738 = Oxygène Bois-Francs : soudeuse Millermativ 255 230 V, acétylène, ferroline, oxygène	5 866.27 \$
202300739 = Ministère du revenu : avis de cotisation (loisirs)	808.85 \$
202300740 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	289.30 \$

202300741 = Drapeaux et Bannières L'Étendard : drapeaux du Québec et Canada	273.54 \$
202300742 = GTE Consultants : mandat de refonte	3 544.10 \$
202300743 = Distribution SecurMed : veste coton ouaté orange, gant coton, lunette de soleil	243.73 \$
202300744 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines), livres	324.43 \$
202300745 = Aline Piché : travaux horticoles, accompagnement familles du jardin pédagogique	880.00 \$
202300746 = FQM Assurances : renouvellement de police 2024	20 103.96 \$
202300747 = Pauline Dumoulin : frais de déplacement	25.30 \$
202300748 = Lemay Côté architectes : relevé des lieux et mise en plan, plan et élévations préliminaires, estimation des coûts, rencontres de présentation	9 123.26 \$
202300749 = Goliath : panneaux de signalisation	297.01 \$
202300750 = Grand Conseil de la Nation Waban-Aki : projet agrandissement du garage	6 834.38 \$
202300751 = Onil Giguère : club social	93.50 \$
202300752 = Claude Dupont : club social	102.00 \$
202300753 = Francis Picard : club social	102.00 \$
202300754 = Richard Viau : club social	102.00 \$
202300755 = Marie-Pier Therrien : club social	102.00 \$
202300756 = Pauline Dumoulin : club social	102.00 \$
202300757 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	95.84 \$
202300758 = Vivaco : essence, boulon, pene dormant	159.16 \$
202300759 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$
202300760 = Les Débroussailleurs : service de débroussaillage lors de la tempête	359.30 \$
202300761 = H2O Innovation : contrat de service pour novembre et décembre 2023	1 253.22 \$
202300762 = Bibliothèque municipale Saint-Adrien : 2 ^e versement MRC projet étagère	250.00 \$
Grenco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2023-02-21 au 2028-01-21)	2 818.45 \$
	<hr/>
	154 114.84 \$

202312-323

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

202312-324

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET résolu à l'unanimité des membres

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme dépose le rapport des revenus et dépenses préparé en date du 4 décembre 2023.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT
LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2024 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

202312-325

Le conseiller Claude Dupont donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant le taux de taxes de l'exercice financier 2024 et les conditions de perception.

Adoptée

RÉPARTITION DES TÂCHES POUR L'ANNÉE 2024

Maire suppléant et MRC des Sources :	Francis Picard	
Loisirs municipaux :	Marie-Pier Therrien	Richard Viau
Voirie :	Francis Picard	Richard Viau
Bibliothèque :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Culture :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Action Jeunesse :	Marie-Pier Therrien	Francis Picard
Régie incendie des 3 Monts	Richard Viau	Pierre Therrien
Sécurité civile :	Tous les membres du conseil	
Comité de développement :	Pauline Dumoulin	Richard Viau
	Francis Picard	
PDCN :	Francis Picard	Richard Viau
Comité d'évaluation au fond d'aide au développement communautaire :	Pauline Dumoulin	Richard Viau
Hygiène du milieu :	Richard Viau	Marie-Pier Therrien
Service Sanitaire Inter municipal/PGMR :	Richard Viau	Marie-Pier Therrien
Site d'enfouissement :	Richard Viau	Marie-Pier Therrien
Comité consultatif d'urbanisme :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Table Jeunesse :	Marie-Pier Therrien	Émilie Windsor*
Comité de Sécurité publique	Pauline Dumoulin	Claude Dupont
École / Centre de services scolaire	Marie-Pier Therrien	Francis Picard
Tourisme	Richard Viau	Marie-Pier Therrien
Embellissement	Pauline Dumoulin	Francis Picard
Chambre de commerce	Francis Picard	Richard Viau
Route des Sommets	Claude Dupont	Marie-Pier Therrien
Mont Ham	Claude Dupont	Marie-Pier Therrien
Bâtiment multifonctionnel	Claude Dupont	Francis Picard
	Richard Viau	Marie-Pier Therrien
Aînés	Pauline Dumoulin	Claude Dupont
Gestion des actifs	Richard Viau	Francis Picard
Garage / Voirie	Francis Picard	Richard Viau

* En support en tant qu'employée municipale non-élue

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE (FOSSE
MITOYEN, CLÔTURE MITOYENNE, FOSSÉ DE DRAINAGE,
ETC.)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désignent l'officier(ère) municipal(e) pour régler les mésententes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

202312-326

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des
frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation
sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation
de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire
horaire de l'officier(ère) municipal(e) ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats,
agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les
coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés habituellement par la
municipalité ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour
chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2014, en fonction du
salaire payé à l'officier(ère) municipal(e).

Adoptée

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

202312-327

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des
personnes endettées envers la municipalité en date du 1^{er} décembre
2023.

Adoptée

RECOMMANDATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

202312-328

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QU'à compter du 1^{er} janvier 2024, la Municipalité de Saint-Adrien
chargera un montant de deux cent dollars (200 \$) par année à chaque
résidence comptant plus d'un bac noir (ordures).

Pour bénéficier de la collecte pour le deuxième bac, une étiquette devra
y être apposée.

Adoptée

ÉCOCENTRE DE VAL-DES-SOURCES – BUDGET 2024

202312-329

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de l'écocentre domestique selon les conditions suivantes :

- Un frais de base annuel de **13 \$ par unité d'évaluation résidentielle** (incluant les résidences de ferme) sera chargé à la Municipalité, afin de payer pour l'entretien et l'opération des lieux.
- Au frais de base annuel, s'ajoutera les frais de traitement des matières payer sur place par l'utilisateur du service. La liste des frais de traitement est énumérée en annexe.
- La Ville de Val-des-Sources fera parvenir une copie des factures mensuelles aux municipalités.
- Dans le cas d'un entrepreneur, un commerce, une entreprise industrielle ou une institution (ICI), l'accès n'est pas autorisé.
- Un communiqué sera distribué sur le territoire de la municipalité pour informer la population.

Adoptée

PRIORITÉS D'INTERVENTION - ANNÉE 2024

202312-330

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

Que les membres du conseil approuvent les priorités d'intervention 2024 :

Axe 1 : Attractivité et identité		
Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2024	Résultats attendus
Accroître l'offre en habitations variées pour favoriser une augmentation progressive de la population. Inciter le développement d'une résidence pour personnes âgées, leurs permettant de continuer de résider à Saint-Adrien.	Mise en œuvre du plan d'action pour accélérer la construction de logements en densifiant le périmètre urbain. Soutenir la coopérative Sage-Maison dans les étapes pour la réalisation de leur projet d'habitations abordables pour personnes âgées.	Une construction d'une vingtaine de logements locatifs long-terme entre 2024-2026, en concordance avec le nouveau plan d'urbanisme participant à l'effervescence et le dynamisme de la communauté. Une offre d'habitations intéressantes pour les personnes âgées au cœur du village, leur permettant de demeurer impliqués et actifs aux seins de leur communauté, libérant également des maisons pour les nouveaux arrivants.

Prioriser le dynamisme de l'école et son importance pour le village en l'appuyant dans ses initiatives de persévérance scolaire, de participation des parents et d'implication de la communauté.	Reconduire les festivités printanières en incluant une programmation dans les écoles.	Offre d'ateliers et conférences intéressantes éducatives et sensibilisantes autour du nourricier et de l'eau. Une offre d'activité et ateliers à l'intérieur des écoles pour inclure les enfants et famille à la programmation. Un territoire attractif de par l'offre représentatif des valeurs de la population.
Mettre en place et encourager les initiatives citoyennes d'éducation, de sensibilisation et d'actions concernant l'amélioration des pratiques environnementales. Mettre en valeur le bois, richesse de Saint-Adrien. Viser l'usage d'éco-matériaux.	Entreprendre une démarche pour rédiger et s'appuyer sur une politique et un plan d'action 'municipalité ami du climat' ou 'partenaires dans la protection du climat' ou équivalent	Une politique et un plan d'action basé sur des initiatives réalistes et documentés pour réduire les émissions de GES émis par la municipalité.
Encourager les initiatives citoyennes et la diversification de l'offre en culture et en loisirs.	Embauche d'un(e) technicien(ne) partagé(e) en loisirs en collaboration avec les municipalités avoisinantes	Recrutement et remise sur pied du comité des loisirs Programmation structurée en loisirs Possibilité de sports intermunicipaux
Se concentrer sur les méthodes de transport alternatif par l'entremise de pistes cyclables et de sentiers pour les citoyens et les touristes.	Prendre part activement au comité de suivi du plan de vélo de la MRC des Sources et planifier un circuit ou des tronçons de transport actif ou de sentiers signalisés.	Définition des opportunités autour de Saint-Adrien pour le ou les réseaux cyclables et/ou réseau de sentiers.
Avoir une compréhension des infrastructures municipales en entretien et en investissement pour une approche proactive, menant à une amélioration des voies de transport, des milieux de vie et des services.	Agrandissement du garage municipal pour y stationner le camion de pompiers en remplacement du garage existant désuet permettant un embellissement du cœur villageois en réfléchissant à un nouvel usage pour le garage du camion de pompier existant.	Stationnement sécuritaire et en bon état pour le camion de pompiers rendant le travail de pompier-volontaires plus intéressant. Opportunité de revaloriser le vieux garage de stationnement au cœur du village.

Axe 2 : Développement économique diversifié et durable		
Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2024	Résultats attendus
Rédiger et s'appuyer sur son plan de développement d'une communauté nourricière et son plan d'action, soulignant l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire.	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de développement d'une communauté nourricière en collaboration avec le comité de développement.	Une agriculture et mise en marché plus forte et résiliente. Une communauté investie dans sa production et transformation propre.
Favoriser la mise en place d'espaces, de structures et d'événements rassembleurs et intergénérationnels et augmentant le sentiment d'appartenance.	Construction d'un nouvel espace rassembleur à Saint-Adrien devant l'église, au service du marché publique estivale, des jeunes qui attendront l'autobus à l'abri et des activités et événements qui prennent place en-dehors et à l'intérieur du bâtiment.	Augmentation de la beauté du cœur villageois Espace de rangement facilitant l'organisation du marché publique Un abribus pour les jeunes du secondaire en attente de l'autobus scolaire.
Soutenir le développement agroalimentaire et le développement de services de proximité. Repenser les aménagements pour faciliter et rendre plus agréable la participation d'ainées à la culture et aux loisirs.	Planification et financement de la construction d'un bâtiment multi-usage au cœur du périmètre urbain y abritant un espace café/restauration ainsi qu'une bibliothèque accessible.	Lieu de rassemblement publique favorisant les rencontres tout au long de l'année. Service alimentaire de proximité, démarrage d'une petite entreprise local. Bibliothèque accessible à tous, offrant des services dynamiques et de qualité.

Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire		
Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2024	Résultats attendus
Élaborer une politique municipalité amie des aînés en valorisant leur présence et leur concours aux prises de décisions.	En concordance avec le plan d'action MADA, mettre en place une programmation variée de jour en semaine par et pour les aînés ainsi que la communauté.	Une offre de loisir dirigée par et pour les aînés, une participation accrue de cette population apportant au dynamisme de la communauté et au tissu social.
Avoir une compréhension des infrastructures municipales en entretien et en investissement pour une approche proactive, menant à une amélioration des voies de transport, des milieux de vie et des services.	Élargir et reconstruire les trottoirs incluant dans le corridor scolaire.	Un espace sécuritaire pour se déplacer à l'intérieur du périmètre urbain.
Travailler en collaboration avec l'école secondaire et la maison des jeunes pour augmenter la qualité des services pour les adolescents et jeunes adultes, encourageant ainsi la persévérance scolaire.	Construire une nouvelle maison des jeunes au cœur du parc municipal.	Lieu de rassemblement dynamique et sécuritaire pour les adolescents, augmentant leur sentiment d'appartenance et favorisant leur retour dans la région après leurs études.
Supporter le service de garde en place pour les enfants après l'école et pendant les vacances scolaires.	Bonifier l'offre de service de garde pour les enfants d'âge scolaire en augmentant les heures offertes de garde et en augmentant la capacité du service de garde pendant la semaine de relâche et en période estivale à accueillir les jeunes.	Faciliter la conciliation travail-famille pour les citoyens de Saint-Adrien. Un service de garde ayant la capacité de répondre à la demande grandissante.
Mettre l'accessibilité au cœur des rénovations des bâtiments municipaux existants et inciter les services à favoriser l'accès à toutes et à tous.	Rénover le chalet des loisirs de la patinoire.	Bâtiment accessible pour toute la population. Augmentation de la beauté du cœur villageois par des bâtiments en bon état.
Bonifier les infrastructures de loisirs municipaux	Remplacer le terrain de tennis désuet par un Skate-park multi-âge et multi-usage.	Lieu favorisant la pratique d'activités physiques pour les citoyens de tous les âges augmentant la santé générale de la population.

Adoptée

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2023

202312-331

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil approuvent le rapport d'activités 2023 :

Axe 1 : Attractivité et identité		
Priorité du cadre de vitalisation	Actions réalisées en 2023	Sommes affectées
Mettre en valeur l'identité propre à chaque municipalité et les particularités locales.	Plans préliminaires d'un bâtiment multi-usage au cœur du village de Saint-Adrien.	29 187 \$
Bonifier les infrastructures du milieu de vie (parascolaire, culture, loisir, etc.)	Achat d'aide aux patinages	2 220 \$

Améliorer le cadre bâti et ajouter de la beauté aux cœurs villageois et aux artères commerciales.	Agrandissement du garage municipal pour stationner le camion de pompiers (Garage existant désuet au cœur du village). Financement et démarrage du projet de construction d'un nouvel espace rassembleur devant l'église de Saint-Adrien.	817 000 \$ 176 101 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)		

Axe 2 : Développement économique diversifié et durable		
Priorité du cadre de vitalisation	Actions réalisées en 2023	Sommes affectées
Soutenir l'entrepreneuriat et la relève entrepreneuriale.	À travers les plans préliminaires pour un bâtiment multi-usage, inclure un espace en location pour futur restaurateur ou barista en démarrage. À travers la mise en œuvre du plan de développement d'une communauté nourricière, soutien à la mise en marché de proximité par le marché estivale, le marché de Noël et les repas chauds. (Voir sommes affectées ci-dessous).	29 187 \$
Faciliter le travail autonome et la conciliation travail-vie personnelle.		
Mettre en valeur des créneaux spécifiques au territoire et à chacune des municipalités.	Construction d'un photomaton pour les événements festifs de la municipalité.	7 331 \$
Suivre les enjeux du financement du secteur agricole et de la relève.	Suite de la mise en œuvre du plan d'action du plan de développement de la communauté nourricière de Saint-Adrien pour une période de 2 ans incluant les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Repas chaud produits localement 1 fois par semaine à l'école - Mise en valeur du marché locale et création d'un marché de Noël local 	38 070 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)	Adoption du plan de gestion des actifs de la municipalité de Saint-Adrien.	57 940 \$

Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire		
Priorité du cadre de vitalisation	Actions réalisées en 2023	Sommes affectées
Soutenir les actions du Comité territorial des Sources en persévérance scolaire et en prévention de la négligence.	N/A	N/A

Favoriser l'implication de la municipalité et de la communauté dans les activités en lien avec les écoles, incluant l'école secondaire.	À travers la première édition du marché de Noël et la première édition de la fête des récoltes en collaboration avec l'école, inclure des activités de financement pour l'école primaire par et pour les jeunes. À travers les activités du PDCN, pérennisation des activités du jardin pédagogique.	
Améliorer la disponibilité de services variée de garde d'enfants.	Sorties et activités stimulantes à la semaine de relâche 2023	1 585 \$
Animation de la communauté locale.	Deuxième édition des festivités printanières en collaboration avec toutes les municipalités de la MRC des Sources Première édition d'un marché de Noël local Première édition d'une danse traditionnelle de l'avant-veille (30 décembre 2022) Première édition d'une fête des récoltes Concertation entre les municipalités de Wotton, Ham-Sud et Saint-Adrien pour la mise en place d'une entente pour le partage d'un(e) technicien(ne) en loisirs.	1 975 \$ 1 750 \$ 2 610 \$ 138 565 \$
Amélioration des processus d'accueil et d'intégration de nouveaux habitants.	Paniers d'accueil offert par le comité de développement à chaque année. Rédaction d'une étude de besoin et d'un plan d'action pour accélérer la construction de logements	2450 \$
Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.	Adoption de la politique et du plan d'action MADA Mise en place d'une fête de reconnaissance des bénévoles	15 777 \$ 750 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)	Mise en place d'une génératrice pour le centre communautaire comme lieu de rassemblement en cas d'urgence	82 000 \$

Adoptée

DÉMISSION D'UN CONSEILLER

202312-332

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent la démission d'Onil Giguère au poste de conseiller - siège numéro 3 effective à compter du 22 novembre 2023.

Adoptée

DÉPÔT AUX FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ DE PROJET DE MOYENNE ENVERGURE

202312-333

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité de projet de moyenne envergure.

Le projet est évalué à 1 850 000 \$ et la demande d'aide financière est de 65 % des coûts.

Adoptée

***FESTIVITÉS PRINTANIÈRES — POUR SORTIR DE SA
TANIÈRE !
ÉDITION 2024***

CONSIDÉRANT QUE la première édition des Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! a connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT QUE la première édition des Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! a reçu une motion de félicitations et remerciements du conseil de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Danville en Transition désire renouveler son implication pour une édition 2024.

CONSIDÉRANT QUE le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux orientations de la planification stratégique de la municipalité de Saint-Adrien ainsi que de son plan de développement de la communauté nourricière.

CONSIDÉRANT QUE le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale ;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

202312-334

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! édition 2024, présenté par l'organisme Danville en Transition pour toutes demandes de contribution financière a d'autres partenaires.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de 300.00\$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés et les frais d'impression et envoi de publipostage de la publicité.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêts.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fournira gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire.

Adoptée

DÉPÔT AU MAMH – TECHNICIEN PARTAGÉ EN LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les Municipalités de Saint-Adrien, Ham-Sud et Wotton désirent présenter un projet de Technicien(ne) en loisirs partagé(e) dans le cadre de l'aide financière ;

202312-335

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Adrien s'engage à participer au projet de technicien(ne) en loisirs partagé(e) et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de Wotton, organisme responsable du projet.

Adoptée

DÉNEIGEMENT DES COURS HIVER 2023-2024

202312-336

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc. pour les cours suivantes : au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 400 \$, à l'avant du centre communautaire au montant de 750 \$ et à l'arrière du centre communautaire (cours arrière complète) au montant de 1 000 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de Saint-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 900 \$.

Adoptée

MOUVEMENT MUNICIPAL DE DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande d'appui.

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE PERCÉ

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande d'appui.

VŒUX DE NOËL – JOURNAL ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE

202312-337

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication des vœux de Noël sur 1/6 de page au montant de 329 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES TROIS MONTS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec nommait un médiateur dans le dossier de la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts afin d'aider les parties à convenir d'une nouvelle entente ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle prend fin le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'entente mettrait en péril la fourniture d'un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien souhaite assurer la continuité des services incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la réception des conclusions du rapport CMQ-69848-001 du médiateur ainsi qu'une proposition d'un projet d'entente reflétant les modifications souhaitées par notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, après avoir pris connaissance du projet d'entente soumis par le médiateur, souhaite accepter en totalité les modifications proposées, à l'exception toutefois de l'article #11 PARTAGE DES COÛTS D'UTILISATION DES IMMEUBLES qui se devra, après consultation avec les autres municipalités membres de la Régie, d'être modifié puisque celui-ci ne reflète malheureusement plus la situation réelle ;

EN CONSÉQUENCE,

202312-338

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme qu'elle est en accord avec le rapport de médiation CMQ-69848-001 de la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien souhaite signer l'entente proposée dans le rapport en modifiant toutefois l'article #11 PARTAGE DES COÛTS D'UTILISATION DES IMMEUBLES et dont le libellé sera modifié en concertation avec les autres membres de la Régie au cours des prochaines semaines pour ensuite être resoumis pour approbation par la municipalité lors d'une séance du conseil subséquente ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fasse parvenir cette résolution au Ministère afin de l'aviser de l'acceptation des recommandations soumises par le médiateur, à l'exception de l'article #11 qui se devra d'être modifié puisque celui-ci ne reflète malheureusement plus la situation réelle.

Adoptée

AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR LA MEUNERIE 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 9 octobre 2023 au montant de 5 000 \$ afin d'assurer la vitalité de l'organisme ;

202312-339

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ pour l'année 2024 ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien déboursera les sommes demandées en trois versements.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande de recevoir un compte rendu au mois de novembre des activités qui auront eu lieu ainsi que les états financiers.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se réserve l'usage de la salle quatre (4) fois par année avec un avis de 30 jours en respect des consignes sanitaires en vigueur au montant de la réservation ;

QUE l'aide financière n'est pas récurrente.

Adoptée

RAVIR – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR DRAPEAUX DE SOUHAITS 2024

202312-340

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 250 \$ à l'organisme RAVIR pour la réalisation d'une guirlande collective de drapeaux de souhaits peints par les enfants de l'école conditionnellement à ce que l'école Notre-Dame-de-Lourdes participe également au projet.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

COP 15 – ANNULATION DE RÉOLUTION

202312-341

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par la conseillère Pauline

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annule la résolution numéro 202311-317 étant donné que la municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour répondre à toutes les exigences.

Adoptée

LETTRE D'APPUI – SALON DES FAMILLES

202312-342

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien souhaite offrir son soutien au Salon des familles des Sources. Ce projet, porté conjointement par la Table enfance-jeunesse et la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale, répondra à deux enjeux importants nommés sur le territoire, soit de rejoindre les parents et nos familles de la région ainsi que de faire connaître les services offerts à la population par les organismes.

Le Salon des familles des Sources sera une occasion de rassembler la population lors d'une journée familiale festive. L'activité démontrera le dynamisme de la MRC des Sources, ses forces et la concertation dont fait preuve chaque partenaire pour améliorer la qualité de vie de la population.

Le Salon répond aussi à plusieurs objectifs de l'Agenda 21 des Sources tel que l'attractivité du territoire, il soutient le développement des milieux de vie communautaire dynamique et est une stratégie pour promouvoir le territoire et souligner les initiatives sociales et locales porteuses.

Nous pensons que ce projet est rassembleur et qu'il avantagera les familles et la population du territoire puisqu'il permettra de démontrer l'étendu des services de qualités qui sont offerts dans la MRC des Sources.

Adoptée

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 216 –
RENOUVELLEMENT**

202312-343

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire une offre pour un nouveau contrat de déneigement de la route 216 avec le Ministère des Transports et Mobilité durable.

Adoptée

PROJET CULTUREL – FABRICATION DE CHANDELLES

202312-344

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent de verser la contribution demandée soit, un montant de 245 \$ pour l'activités de chandelles de cire qui aura lieu à la Meunerie le 19 décembre prochain.

Adoptée

**ÉQUIPEMENTS
(TABLES ET CHAISES EMPILABLES)**

202312-345

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien fait un don à l'organisme le BEAM de dix (10) tables et de cent cinquante (150) chaises, en contrepartie le BEAM s'engage à en faire le prêt aux organismes de Saint-Adrien qui en feront la demande.

Le BEAM s'engage également à en faire l'entreposage et la gestion.

Adoptée

**CONTRAT SURNUMÉRAIRE DÉNEIGEMENT 2023-2024
ENTENTE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT SUR DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire conclure une entente gré à gré (contrat à exécution) avec monsieur Vincent Marcoux pour la saison 2023-2024 ;

202312-346

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé pour la disponibilité.

QU'un montant de 30 \$ l'heure soit versée pour chaque heure travaillée.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

202312-347

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Richard Viau

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2024**, qui se tiendront **le lundi sauf en septembre qui se tiendra le mardi** et qui débutera à **19 h 30** :

• 8 janvier	• 5 février
• 4 mars	• 8 avril
• 6 mai	• 3 juin
• 8 juillet	• 12 août
• 3 septembre	• 7 octobre
• 4 novembre	• 2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202312-348

Le conseiller Francs Picard propose que la session soit close à 21 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

